

b) Règles de reconnaissance temporaire (délais d'adaptation) . . . . .	283
5. Règles de « validation » . . . . .	284
III. Proposition de solutions . . . . .	287
1. Pluralité de sûretés . . . . .	289
2. Sûreté internationale . . . . .	292
IV. Résumé . . . . .	294
Chapitre VII. Conclusions . . . . .	297
A. La coordination, fonction du droit international privé . . . . .	297
I. La nécessité de coopération internationale en vue de la coordination . . . . .	297
II. Les niveaux et les moyens de coordination . . . . .	297
III. Articulation des divers niveaux et moyens de coordination : le principe de subsidiarité . . . . .	298
B. Articulation des divers niveaux et moyens de coordination en matière de droit international privé des biens mobiliers . . . . .	299
I. Transactions transnationales . . . . .	299
II. Biens culturels . . . . .	301
III. Sûretés mobilières . . . . .	303
C. Résumé . . . . .	305

ii) Conditions d'application . . . . .	221
(1) Volonté de la loi de police étrangère de se voir appliquée . . . . .	222
(2) Compétence de réglementation de l'Etat auteur de la loi de police étrangère en raison de liens étroits avec le bien culturel protégé . . . . .	223
(3) Promotion des intérêts de l'Etat du for . . . . .	223
iii) Résumé . . . . .	228
<b>Chapitre VI. Sûretés mobilières conventionnelles sans dépossession . . . . .</b>	<b>230</b>
<b>A. Introduction . . . . .</b>	<b>230</b>
<b>La problématique : l'incompatibilité des droits matériels . . . . .</b>	<b>233</b>
<b>B. Sûretés mobilières conventionnelles sans dépossession en droit national matériel : esquisse de droit comparé . . . . .</b>	<b>235</b>
<b>C. Sûretés mobilières conventionnelles sans dépossession en droit international privé . . . . .</b>	<b>243</b>
<b>I. Inventaire sommaire des solutions de lege lata . . . . .</b>	<b>243</b>
1. Droit international uniforme . . . . .	243
a) Droit international privé uniforme . . . . .	243
b) Droit matériel uniforme . . . . .	247
2. Droits nationaux . . . . .	253
a) <i>Lex situs</i> . . . . .	253
i) Réserve de propriété . . . . .	256
ii) Sûretés . . . . .	259
b) Règles de rattachement spéciales . . . . .	264
i) <i>Lex destinationis</i> . . . . .	264
ii) <i>Lex originis (lex expeditionis)</i> . . . . .	265
iii) Loi d'autonomie . . . . .	265
iv) <i>Lex contractus</i> . . . . .	266
v) Rattachement alternatif . . . . .	267
c) Règles de reconnaissance temporaire (délais d'adaptation) . . . . .	267
i) Réserve de propriété . . . . .	267
ii) Sûretés . . . . .	268
3. Bilan . . . . .	270
<b>II. Appréciation critique . . . . .</b>	<b>270</b>
1. Droit matériel uniforme . . . . .	270
2. Droit matériel uniforme propre aux relations transnationales . . . . .	271
3. Règles de rattachement spéciales . . . . .	272
a) Applicabilité du droit de l'Etat de destination : <i>lex destinationis</i> . . . . .	272
b) Applicabilité du droit de l'Etat d'origine : <i>lex originis/expeditionis</i> . . . . .	276
c) Loi d'autonomie . . . . .	276
d) <i>Lex contractus</i> . . . . .	279
4. Règles de reconnaissance . . . . .	279
a) Règles de reconnaissance définitive . . . . .	279
i) Reconnaissance définitive telle quelle en dernier rang ? . . . . .	281
ii) Reconnaissance définitive sur la base de mesures de publicité supplémentaires . . . . .	281

c) Restrictions de la propriété privée portant sur les biens culturels . . . . .	160
i) Restrictions dans les rapports juridiques internes . . . . .	160
ii) Restrictions à l'exportation . . . . .	162
2. La protection du patrimoine culturel étranger en droit interne : restrictions à l'importation et restitution . . . . .	165
3. La protection du patrimoine culturel en droit matériel international uniforme . . . . .	166
a) La directive 93/7/CEE de la Communauté européenne . . . . .	166
b) Traités . . . . .	175
i) Traités multilatéraux . . . . .	175
(1) La Convention de l'Unesco (1970) . . . . .	175
(2) Les Conventions de Washington (1935) et de San Salvador (1976) . . . . .	177
(3) La Convention d'Unidroit (1995) . . . . .	178
ii) Traités bilatéraux . . . . .	181
c) La résolution de l'Institut de droit international (Bâle, 1991) . . . . .	181
4. Résumé . . . . .	182
C. Droit international privé . . . . .	183
I. Compétence internationale . . . . .	183
II. Conflits de lois . . . . .	184
1. Le statut réel applicable . . . . .	184
a) La <i>lex situs</i> en tant que règle générale . . . . .	184
b) Résultats <i>de lege lata</i> . . . . .	187
2. Conflits de lois : le statut délictuel applicable . . . . .	188
3. L'impact de l'intérêt public : lois de police . . . . .	188
a) Lois de police du for . . . . .	189
b) Lois de police étrangères, notamment de l'Etat d'origine . . . . .	190
4. Propositions <i>de lege ferenda</i> . . . . .	196
5. Résumé . . . . .	198
D. Prise de position . . . . .	199
I. Données de droit matériel . . . . .	199
1. Propriété sur les biens culturels . . . . .	199
2. Intérêt public des biens culturels d'importance nationale (« patrimoine culturel national ») . . . . .	200
II. Conséquences pour le droit international privé . . . . .	201
1. Protection de la propriété sur les biens culturels . . . . .	202
a) Conflit de lois . . . . .	202
b) Droit matériel . . . . .	207
2. Protection de l'intérêt public relatif aux biens culturels d'importance nationale (« patrimoine culturel national ») . . . . .	210
a) Prétention de l'Etat d'origine à obtenir le retour . . . . .	210
b) Restrictions de droit public de la propriété pour la protection des biens culturels d'importance nationale (« patrimoine culturel national ») . . . . .	212
i) Rattachement spécial pour les lois de police étrangères . . . . .	212

2. Non-enchaînement des règles matérielles en cas de conflit mobile . . . . .	108
a) La problématique . . . . .	108
b) Les remèdes proposés . . . . .	111
i) Réglementation directe au niveau du droit interne : <i>lex situs</i> et validation par le droit de l'Etat d'accueil . . . . .	112
Prise de position . . . . .	116
ii) Réglementation indirecte au niveau du droit international privé : substitution de la <i>lex situs</i> . . . . .	117
(1) Rattachement alternatif . . . . .	117
(2) Loi personnelle . . . . .	118
(3) Loi d'autonomie . . . . .	118
Prise de position quant au choix autonome des parties du statut réel avec effet <i>inter partes</i> . . . . .	124
Prise de position quant au choix autonome des parties du statut réel avec effet <i>erga omnes</i> . . . . .	125
Résultat provisoire . . . . .	127
(4) Loi du contrat . . . . .	129
Prise de position . . . . .	130
III. Résumé . . . . .	132
Chapitre V. Biens culturels . . . . .	135
A. Introduction . . . . .	135
B. Droit matériel . . . . .	140
I. Le droit privé : la protection du propriétaire d'un bien culturel contre le vol . . . . .	140
1. Droit privé interne . . . . .	141
a) Revendication ou acquisition de bonne foi ? . . . . .	141
i) La revendication du propriétaire en tant que règle . . . . .	142
ii) Acquisition dérivée de bonne foi : protection de l'acquéreur en tant que règle . . . . .	144
iii) Acquisition originaire du possesseur de bonne foi (usucapion) . . . . .	146
iv) Prescription extinctive de l'action en revendication . . . . .	147
b) Protection extracontractuelle . . . . .	147
c) Résultats <i>de lege lata</i> . . . . .	148
d) Propositions <i>de lege ferenda</i> . . . . .	149
2. Droit international privé matériel uniforme : la Convention d'Unidroit de 1995 . . . . .	150
3. Résumé . . . . .	154
II. Le droit public : l'impact de l'intérêt public à la protection du patrimoine culturel . . . . .	155
1. La protection du patrimoine culturel national en droit interne . . . . .	155
a) La propriété de l'Etat comme instrument de protection pour le patrimoine culturel . . . . .	157
i) L'appropriation publique <i>ex lege</i> ou sur le fondement d'une loi . . . . .	157
ii) Autres formes d'acquisition . . . . .	158
b) Inaliénabilité et imprescriptibilité de la propriété publique . . . . .	159

IV. Renvoi . . . . .	68
1. Désignation des règles de conflits de la <i>lex causae</i> : acceptation du renvoi . . . . .	69
a) Acceptation du renvoi au premier et au second degré . . . . .	69
b) Acceptation du renvoi au premier degré . . . . .	70
2. Désignation des règles internes (matérielles) de la <i>lex causae</i> : rejet du renvoi . . . . .	70
3. Prise de position . . . . .	71
V. Clause échappatoire . . . . .	72
C. Domaine du statut réel mobilier . . . . .	77
I. Contenu et exercice des droits réels mobiliers . . . . .	77
1. Types de droits réels mobiliers admis . . . . .	77
2. Contenu, effets et exercice des droits réels mobiliers . . . . .	78
Conflit mobile: la reconnaissance de droits réels étrangers . . . . .	79
II. Modes d'acquisition (constitution et transfert) de droits réels . . . . .	85
1. La règle générale . . . . .	85
2. Dépeçage du statut réel: règles de rattachement spéciales pour des aspects particuliers . . . . .	86
a) Capacité d'aliéner . . . . .	86
b) Forme . . . . .	87
c) Représentation . . . . .	88
3. Délimitation des domaines de la loi réelle et de la loi du contrat . . . . .	88
Chapitre IV. Transfert de propriété en cas de « transactions transnationales » . . . . .	92
Introduction . . . . .	92
A. Transfert de propriété en droit matériel . . . . .	92
I. Types théoriques de réglementation . . . . .	93
II. Types réels de réglementation . . . . .	94
1. Systèmes de tradition (systèmes dualistes) . . . . .	94
a) Système causal de tradition (« <i>titulus + modus</i> »): le modèle autrichien . . . . .	94
b) Système abstrait de tradition ( <i>consensus + modus, sine titulus</i> ): le modèle allemand . . . . .	96
2. Système consensualiste ( <i>sola causa/solus titulus</i> ) . . . . .	97
3. Articulation des actes juridiques réel et contractuel . . . . .	99
III. Répartition géographique des types de réglementation . . . . .	100
1. Système causal de tradition . . . . .	100
2. Système abstrait de tradition . . . . .	100
3. Système consensualiste . . . . .	101
B. Transfert de propriété en droit international privé en cas de « transactions transnationales »: inventaire sommaire <i>de lege lata</i> . . . . .	101
Introduction . . . . .	101
I. Application de la <i>lex situs</i> comme statut réel ordinaire en cas de « transactions transnationales » . . . . .	102
II. Inconvénients de l'application de la <i>lex situs</i> en cas de « transactions transnationales » . . . . .	103
1. Articulation des lois réelle et contractuelle . . . . .	103

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL  
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA  
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

# RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE  
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

1996

*Tome 259 de la collection*



1997

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS  
The Hague/Boston/London

## TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I. Introduction . . . . .	27
Chapitre II. Bref historique . . . . .	30
A. La théorie des statuts . . . . .	30
B. Les codifications rationalistes . . . . .	33
C. L'évolution au XIX <sup>e</sup> siècle . . . . .	34
Sommaire . . . . .	38
Chapitre III. Principes généraux . . . . .	40
A. Sources . . . . .	40
I. Droit uniforme (sources internationales) . . . . .	40
II. Droits nationaux (sources internes) . . . . .	44
1. Règles codifiées et projets de codification . . . . .	44
a) Règles codifiées (codifications nationales) . . . . .	44
b) Projets nationaux de codification . . . . .	46
2. Règles non codifiées . . . . .	47
a) Jurisprudence nationale . . . . .	47
b) Doctrine . . . . .	48
III. Résultats . . . . .	49
B. Détermination du statut réel mobilier . . . . .	50
I. Champ d'application des règles pour la détermination du statut réel mobilier . . . . .	50
1. Qualification . . . . .	50
2. Statut réel et statuts patrimoniaux . . . . .	52
II. La règle générale pour la détermination du statut réel mobilier . . . . .	53
1. La règle générale: applicabilité de la loi de la situation . . . . .	53
2. Justification de la règle générale . . . . .	54
3. La mise en œuvre de la règle générale en cas de déplacement transfrontalier du meuble (conflit mobile) . . . . .	56
a) Actes juridiques non achevés sous une <i>lex situs</i> antérieure (situations inachevées, « <i>gestreckter</i> » <i>Tatbestand</i> ) . . . . .	58
b) Actes juridiques achevés sous une <i>lex situs</i> antérieure ne modifiant pas la situation juridique . . . . .	59
c) Actes juridiques achevés sous une <i>lex situs</i> antérieure modifiant la situation juridique: reconnaissance de droits réels validement constitués sous une loi de la situation antérieure . . . . .	60
d) Actes juridiques achevés sous l'empire d'un nouveau statut . . . . .	64
III. Règles spéciales pour la détermination du statut réel mobilier: assouplissement de la règle du <i>situs</i> . . . . .	65
1. Règles de rattachement spéciales objectives . . . . .	67
2. Règle de rattachement spéciale subjective: la volonté des parties . . . . .	67